

Énergie : l'autonomie en questions

L'échéance est fixée à 2050. Selon Antoine Orsini, enseignant-chercheur à l'université de Corse, et dont une part de l'activité correspond à l'étude des barrages à travers l'île, l'avenir risque d'être plus complexe que prévu

La programmation pluriannuelle de l'énergie - PPE - sur la période 2016-2023 fixe la part des énergies renouvelables à 22% de la consommation d'énergie en 2023, et 40% de la production d'électricité. Que pensez-vous de ces projections dans le contexte environnemental actuel ?

Les conséquences du changement climatique ont un impact sur le secteur énergétique. En effet, le faible taux de remplissage des retenues gérées par EDF, hypothèque le mix énergétique où l'hydroélectricité représente 22% de la production électrique de l'île. Ce qui entraîne une augmentation de la part représentée par le thermique, notamment l'utilisation du fioul. La production annuelle d'hydroélectricité varie de 400 à 550 GWh mais en 15 ans, de 2003 à 2017, 6 années, donc près d'une année sur deux, la production hydraulique a été inférieure à 300 GWh, à cause du manque d'eau dans les rivières. Le faible enneigement de nos montagnes annonce pour l'été 2019, des débits faibles des cours d'eau et par conséquent, une production hydraulique limitée. "Grâce" au réchauffement climatique et à ses hivers cléments, les économies d'énergie pour le chauffage sont réelles. Mais il ne faut pas oublier l'augmentation de la consommation d'énergie en période estivale, à cause de l'activité touristique et du développement de la climatisation.

Pourriez-vous quantifier les tendances que vous esquissez ?

La puissance maximale appelée sur le réseau en hiver varie de 400 à 450 MW. En été, elle approche 350 MW, avec un record de 379 MW atteint en août 2017.

Cette augmentation de la consommation estivale impacte les coûts de production. En Corse, le coût moyen annuel est de 200 euros/MWh mais il varie de 150 euros/MWh en février à 250 euros/MWh en août où la production hydraulique est très faible et le thermique au fioul représente 60% de la production totale d'électricité.

Pour info, les coûts de production de l'électricité d'origine nucléaire varient de 40 à 50 euros/MWh. Je ne veux évidemment pas relancer aujourd'hui le débat sur le nucléaire.

Les énergies renouvelables ont aussi leurs limites d'un point de vue technique...

Le photovoltaïque et l'éolien, compte tenu de leur caractère aléatoire, posent les problèmes non résolus du stockage et de fiabilité du réseau. Un scénario qui s'appuierait essentiellement sur des énergies non pilotables (intermittentes et fatales) serait difficile à mettre en œuvre.

Où en est la recherche ?

L'université de Corse et ses partenaires publics et privés (CEA, Helion, EDF) développent, sur le site de Vignola, près d'Ajaccio, un concept novateur associant ENR et stockage de l'énergie électrique. Les plateformes techniques Myrte et Paglia Orba sont constituées d'une centrale photovoltaïque qui



/ ARCHIVES JEANNOT FILIPPI

alimente un électrolyseur destiné à produire l'hydrogène nécessaire au fonctionnement d'une pile à combustible. Ces systèmes de production d'énergie, à partir du rayonnement solaire, associent des moyens de stockage mécaniques et électrochimiques. Dans ces conditions, les interconnexions avec l'Italie (câbles Sarco et Sacoi), sont indispensables à la sûreté du système électrique.

Les énergies renouvelables

sont-elles vraiment une solution durable ?

Les barrages et les microcentrales ont un impact sur l'écosystème aquatique, notamment sur les espèces endémiques telles que truites macrostigma, batraciens, invertébrés. Les éoliennes affectent la faune ornithologique, en particulier les rapaces. Il faut encore considérer l'implantation des fermes photovoltaïques sur les terres à fort potentiel agricole. Dans le cadre de la lutte contre les changements globaux et des

adaptations aux conséquences du changement climatique, le développement des énergies renouvelables est une nécessité. Néanmoins, le développement durable ne peut se faire que dans le respect des paysages souvent emblématiques et identitaires. Or, les fermes photovoltaïques et les parcs éoliens créent le paysage. L'impact de ce type d'installation doit aussi prendre en compte l'acceptation sociale.

Qu'en est-il du volet politique ?

Lors de sa visite dans l'île en mai dernier, Nicolas Hulot, alors ministre de la Transition écologique et solidaire, affichait un optimisme mesuré pour l'autonomie énergétique de l'île.

Aujourd'hui, les relations "particulières" entre l'exécutif et le gouvernement n'arrangent rien à l'affaire. Un exemple symptomatique : la PPE prévoit l'arrivée du gaz naturel en Corse pour l'alimentation des centrales électriques de Lucciana et du Vazzio. À cet effet, on a d'abord évoqué le raccordement de la Corse en gaz naturel à partir du gazoduc Galsi en projet, prévu pour relier l'Algérie à l'Italie via la Sardaigne. Puis on a préféré une barge d'approvisionnement en gaz au large de Lucciana, reliée à un gazoduc appelé Cyrénée qui doit traverser la Corse jusqu'au Vazzio et qui alimentera les deux centrales thermiques. Aujourd'hui, la commission de régulation de l'énergie évoque des surcoûts qu'elle ne veut pas payer. La direction générale de l'énergie et du climat, où siègent des re-

présentants de l'État, évoque un gazoduc trop coûteux, soit 600 millions d'euros pour l'investissement et 10 millions par an pour le fonctionnement.

Mais qui constitue un investissement relativement "modique" par rapport aux 3,2 milliards d'euros prévus pour la mise en œuvre de la PPE sur la période 2016-2023. En décembre 2016, un protocole d'accord sur l'approvisionnement en gaz naturel de la Corse dans le cadre de la mise en œuvre de la PPE a pourtant été signé par Ségolène Royal, ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et Gilles Simeoni, président du conseil exécutif de Corse. Ce protocole d'accord semble, aujourd'hui, remis en cause. En conclusion, l'autonomie énergétique de la Corse en 2050 est un pari ambitieux mais les difficultés techniques, financières et politiques constituent un fardeau supplémentaire.

Il faudrait alors explorer de nouvelles pistes ?

Elles correspondent à la méthanisation, à la biomasse électrique comme les chaudières à bois, le solaire thermodynamique, le photovoltaïque et éolien avec stockage. Il y a la géothermie, le potentiel énergétique de la mer et hydroliennes, puis les stations de transfert d'énergie par pompage en projet sur les barrages de Sampolu et Trevadine dans le Fium'Orbu. Pour résumer, j'aurai recours à une "raffarinade" : "Notre route est droite, mais la pente est forte" s'agissant de l'autonomie énergétique.

PROPOS RECUEILLIS PAR VÉRONIQUE EMMANUELLI

39% de l'électricité produite grâce au fioul

Le mix énergétique et le mix électrique constituent deux notions bien distinctes de l'avis du professeur Antoine Orsini. "Le mix énergétique désigne l'ensemble des différentes sources d'énergie utilisées : les énergies fossiles, c'est-à-dire les produits pétroliers ou d'origine pétrolière comme le GPL et les énergies renouvelables telles qu'hydraulique, solaire, éolien, biomasse. Il englobe toutes les énergies primaires ; production d'électricité, transports, chauffage, entre autres, tout en intégrant les importations d'électricité via les liaisons avec l'Italie péninsulaire et la Sardaigne (câbles Sarco et Sacoi)", détaille-t-il.

Ce qui équivaut à une consommation annuelle d'énergie de 674 000 tonnes équivalent pétrole. Celle-ci se décompose de la manière suivante :

"Produits pétroliers : 79,1 % (43,3 % transports, 28,4 % centrales thermiques EDF, 7,4 % chauffage).

"Interconnexions avec l'Italie : 8,5 %. Soit un taux de dépendance énergétique de 87,5 % et par conséquent un taux d'autonomie énergétique de 12,5 % qui renvoie à l'hydraulique (6%), au bois énergie (2,7 %), au photovoltaïque (2 %), à l'aérothermie, en d'autres termes, pompes à chaleur (1 %), à l'éolien (0,4 %), au solaire thermique (0,2 %), biogaz (0,1 %)", développe le scientifique.

La production électrique, quant à elle, s'élève à 2 196 GWh. "Le mix électrique repose sur un trépied plus ou moins équilibré entre le thermique, l'interconnexion avec l'Italie et les énergies renouvelables. L'énergie thermique est le

socle du mix électrique, le fioul représente 39 % de la production électrique", précise-t-il.

"En parallèle, l'énergie hydraulique est la première des énergies renouvelables avec 22 % de la production électrique. Avec 30 % de la production électrique, les interconnexions avec l'Italie (câbles Sarco et Sacoi) sont indispensables à la sûreté du système électrique de Corse.

"Les énergies nouvelles sont en développement : photovoltaïque (7 %), éolien (2%) et biogaz (0,5 %).

"Pour la production électrique, les énergies renouvelables représentent donc 30,5 %. C'est le taux d'autonomie énergétique pour l'électricité", détaille-t-il.

V. E.

22% d'énergies renouvelables d'ici 2023

3 août 2009 - Loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement appelée loi Grenelle.
12 juillet 2010 - Loi portant engagement national pour l'environnement appelée loi Grenelle 2. Cette loi prévoit, pour chaque région, l'élaboration d'un Schéma régional climat air énergie (SRCAE).

20 décembre 2013 - L'Assemblée de Corse adopte le SRCAE et fixe l'autonomie énergétique de la Corse à l'horizon 2050.

17 août 2015 - La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Cette loi prévoit que les orientations énergétiques sont fixées à la fois par l'État et la Région qui covalident une Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

29 octobre 2015 - L'Assemblée de Corse valide sa PPE 2016-2023.

"Toutes ces dispositions visent à améliorer l'efficacité énergétique, à diminuer la consommation d'électricité et à soutenir les énergies renouvelables. Le but de la PPE s'inscrit dans le cadre de l'objectif d'autonomie énergétique à horizon 2050 du SRCAE", précise l'enseignant-chercheur.

V. E.

**CHJAMA À PRUGETTI « CASA DI A LINGUA »
APPEL À PROJETS « CASA DI A LINGUA »**

Avete prugetti à prò di l'immersione ?

- ✓ À ogni attore o aggruppamentu d'attori
- ✓ Per programmi d'eventimenti in immersione in lingua corsa di qualità
- ✓ Per attività immersive per i chjuchi o i maiò

**La Collectivité de Corse lance l'appel à projets
« Casa di a lingua »**

Cet appel à projets s'inscrit au sein du **Pianu Lingua 2020**, qui définit le cadre d'action de la Collectivité de Corse dans le domaine de la langue corse. Un des deux principaux champs d'intervention de la politique linguistique portée par la Collectivité de Corse est la promotion et la diffusion de la langue corse dans la société.

L'appel à projets « Casa di a lingua » est destiné à tout acteur ou regroupement d'acteurs (associations, individus, organismes) ayant pour objectif la mise en commun de leurs moyens afin d'assurer un programme d'événements ou d'activités en immersion totale en langue corse. Il a pour objectif de soutenir financièrement ces projets d'immersion en langue corse.

La date limite de remise des dossiers est fixée au
lundi 15 avril 2019, 16h00

Contact

Direzzione di a Lingua Corsa, Cullettività di Corsica
04 95 51 66 52

